

L'an deux mille vingt-six, le vingt- cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice</b>			<b>15</b>
<b>Quorum</b>			<b>8</b>
<b>Présents</b>			<b>13</b>
M. CHABRIER	Mme ZELMAR	M. PAILLOU	
Mme JONES	Mme GROS	M. PLANCHET	
M. BESSON	Mme GRENON	Mme BOURG	
Mme DILLERIN			
M. GAUTHIER	M. NIOLLET	M. BOUIX	
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>			<b>1</b>
Mme SIMONNEAU	pouvoir à	M. CHABRIER	
<b>Absents excusés</b>			
M. GERVAIS			
<b>Suffrages exprimés</b>			<b>14</b>
<b>Public</b>			<b>2</b>
<b>Secrétaire de séance</b>		Mme ZELMAR	
<b>Auteur de l'acte</b>		M. CHABRIER	
<b>Convocation</b>		20/03/2026	
<b>Affichage de l'avis</b>		20/03/2026	

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1650 ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	27	03	26
Transmis au C.L. le	27	03	26

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, La Secrétaire de séance,  
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR

**Considérant** que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le maire et 6 commissaires ;

**Considérant** que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

**Considérant** que les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

## DÉCIDE

De proposer les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le Directeur Départemental des Finances Publiques de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

### TITULAIRES

Mme BERNARD Marie-Chantal  
Mme BOURG Alexandra  
M. CARRARA Emmanuel  
Mme CHARPENTIER Marianne  
Mme DAGUET Jocelyne  
Mme DILLERIN Gaëlle  
M. GUEZOU Yves  
Mme LABBE Sylvie  
Mme MARQUET Aurélie  
M. MURCIANO Yoan  
Mme SIMONNEAU Adeline  
Mme VACHÉ Jocelyne

### SUPLÉANTS

M. BESSON Philippe  
M. GAUTHIER Florent  
M. GERVAIS Thomas  
Mme GROS Marie-Claude  
Mme JONES Valentine  
Mme NEAU Magalie  
M. LAVERGNE Patrick  
M. PAILLOU Luc  
Mme PLANCHET Stéphanie  
M. SIMONNEAU Arnaud  
Mme STEINER Virginie  
Mme ZELMAR Nadine

---

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	27	03	26
Transmis au C.L. le	27	03	26

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, La Secrétaire de séance,  
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR